

Lettre d'engagement dans la démarche qualité

Considérant que la satisfaction des étudiants et des élèves, des partenaires externes, des financeurs et des tutelles constitue un enjeu majeur en termes de légitimité, de lisibilité et d'attractivité, l'IFITS affirme son engagement dans une démarche qualité formalisée.

Cet engagement satisfait aux exigences de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ainsi qu'à celles du Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences. En outre, il représente une opportunité d'anticiper l'évaluation externe par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

Au-delà de la satisfaction de nos parties prenantes, je souhaite que la démarche qualité soit une source de satisfaction au travail, de levier de motivation et de développement de compétences pour chacun des membres de l'équipe.

Résolument déterminée à mettre en œuvre un dispositif de formation performant, durable et efficient, j'ai mis en place un Système de Management de la Qualité qui s'est fondé sur le développement d'une culture institutionnelle de la qualité. Aujourd'hui, l'amélioration de nos pratiques pédagogiques, techniques et organisationnelles constitue un objectif partagé par l'ensemble du personnel.

Je suis convaincue que notre engagement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité confirmera notre philosophie fondée sur la volonté de placer l'étudiant ou l'élève au cœur de nos préoccupations pour l'accompagner dans son processus de professionnalisation.

Je sais que je peux compter sur l'implication de toute l'équipe de l'IFITS pour relever collectivement ce défi.

Fait à Neuilly-sur-Marne, le 3 juillet 2023

Christine MARCHAL
Directrice du GIP-IFITS
Coordinatrice générale des instituts de formation

